

65 quai de Brazza

Pour tout règlement par Virement :
CAISSE D'EPARGN FR7613335003010800197084390
BIC: CEPAFRPP333



TVA intracommunautaire : FR47844336156

Facture

Date	Numéro pièce	Client	Votre référence	Commercial	ADV
31/03/2023	23002700	C0002700		Service Administration des Ventes	

Page 1/1

[illegible]

Le délai de paiement est fixé à la réception des marchandises ou l'exécution de la prestation, celles-ci étant réputées être accomplies à la date de la facture

En cas de retard de paiement seront appliquées sur le montant TTC de la facture , dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture, des pénalités de retard égales à trois fois le taux légal de référence majoré de 10 points de pourcentage ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, et éventuellement une indemnisation complémentaire pour couvrir les frais de recouvrement réellement engagés